

Séance du 12 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 septembre, le conseil municipal dûment convoqué le 5 septembre 2024 s'est réuni à la salle Mandela de la commune nouvelle BEUGNON-THIREUIL à 20 heures 30 minutes.

Étaient présents : M. Michaël BOBINEAU, Mme Anaïs FAUCHER, M. Sébastien FLEURY, Mme Nathalie HAYRAULT, M. Loïk HELIAS, M. Gaël JARRY, M. Patrice JARRY, M. LIEVRE Jean-Pierre, M. MOREAU David, Mme Elisa NEVEUX, M. ONILLON Denis, Mme PALLUAU Anne, Mme PROUST Fabienne, M. Philippe TEXIER.

Étaient excusés : Mme Anne ROBIN, Mme Marie-Christine LUCAS donne pouvoir à Mme Fabienne PROUST, M. Cédric CANTET donne pouvoir à Mme Anne PALLUAU, Mme Lucie RENAULT donne pouvoir à Mme Anaïs FAUCHER.

Le conseil municipal a désigné Mme Anaïs FAUCHER en qualité de secrétaire de séance.

Demande de dérogation à la carte scolaire

M. le Maire fait lecture du courrier d'une famille demandant la possibilité de scolariser l'un de ses enfants dans une autre commune pour convenance personnelle, à savoir une garde alternée. L'enfant n'étant pas scolarisé dans le RPI (Secondigny) et la rentrée scolaire déjà effective sur Champdeniers, le conseil municipal souhaite ne pas intervenir dans cette situation.

Service d'instruction des actes ADS – Convention 2025-2027

Dans le cadre du service commun d'instruction des actes et autorisations du droit des sols, la communauté de communes Val de Gâtine propose une convention pour la période du 1^{er} décembre 2024 au 30 novembre 2027.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adhérer au service commun d'instruction mutualisée des actes et autorisations du droit des sols de la Communauté de communes Val de Gâtine,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention,
- de choisir de faire instruire à la communauté de communes :
 - déclarations préalables – division (DPLT)
 - certificats d'urbanisme article L.410-1-b du code de l'urbanisme
 - déclarations préalables – travaux
 - permis de construire
 - permis de démolir
 - permis d'aménager
- par obligation, la commune instruira quant à elle :
 - certificats d'urbanisme article L. 410-1-a du code de l'urbanisme

Assujettissement de taxe sur les logements vacants

M. le Maire expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Après en avoir délibéré, les élus aimeraient qu'une communication soit diffusée auprès des propriétaires afin de les inciter à réaliser des travaux de rénovation et/ou qu'ils contactent des organismes pour des aides financières, et/ou qu'ils mettent en vente leur propriété, et ainsi remédier à ses logements dépourvus d'habitants.

Au vu des éléments apportés, les membres du conseil municipal demandent un vote. A la question : « Instaure-t-on la taxe sur les logements vacants ? », POUR : 10, CONTRE : 6, Abstention : 1.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de débiter par une communication et ensuite d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, à compter du 1^{er} janvier 2025.
Ils chargent le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fontaine de l'église de La Chapelle

Les nouveaux propriétaires du presbytère sont revenus sur la décision du conseil municipal, à savoir la jouissance de la pièce voutée située sous le bâtiment supportant l'ancienne cuve à fioul de l'église. En effet, ils précisent qu'il serait plus pratique pour eux d'être propriétaire du bâtiment et de son sous-sol.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette demande, et cède l'ensemble sans contrepartie financière. Les frais notariés seront à la charge du demandeur.

Les élus précisent que la fontaine Sainte Macrine reste la propriété de la commune, et son accès doit perdurer.

Ressources humaines

Mme Fabienne PROUST relate les différents mouvements de personnel annoncés :

- Départ de M. DINIS au 1^{er} novembre 2024
- Arrivée de M. PEREIRA à une date à définir avec la commune de provenance.
- Recrutement d'un troisième agent en cours

Taillage

M. le Maire propose de visualiser les différentes techniques de taillage pour comprendre l'aspect des haies une fois coupées par :

- Le taillage au lamier,
- Le taillage au broyeur
- Le taillage par broyeur à aspiration

Au vu des recrutements, et du coût du matériel, l'emploi d'un prestataire peut être envisagé.

Questions diverses :

- Travail des commissions :
 - o La commission Fêtes et cérémonies fait retour des différentes manifestations passées et à venir : Octobre Rose, Repas des aînés, Vœux du Maire.
 - o La commission communication travaille sur la rédaction de la prochaine lettre d'info.
- Conseil d'école : les élus demandent à être plus informés sur le fonctionnement et le quotidien des écoles. Désormais, les comptes rendus de conseil d'école, leur seront transmis.
- Peintures des portes de l'église : Mme PROUST indique qu'un atelier aura lieu le 23 novembre avec Morgan Le Bot, Architecte conseillère du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Deux-Sèvres)
- Dispositif Argent de poche : 3 jeunes sont venus cet été, et ont été pris en charge par une élue et les agents communaux.
- Boulangerie : Ouverture prévue entre le 1^{er} et le 15 octobre prochain.

Les matières à soumettre étant épuisées, la séance est levée à vingt-trois heures quinze minutes.

Emargements des membres du conseil municipal :

M. Denis ONILLON, Maire	Mme Fabienne PROUST Maire déléguée Le Beugnon 1 ^{ère} adjointe	Mme Anne PALLUAU, Maire déléguée La Chapelle 2 ^{ème} adjointe	M. David MOREAU 3 ^{ème} adjoint
M. Cédric CANTET 4 ^{ème} adjoint Excusé		M. Michael BOBINEAU	Mme Lucie RENAULT Excusée
Mme Anaïs FAUCHER	M. Sébastien FLEURY	Mme Nathalie HAYRAULT	M. Loïk HELIAS
M. Gaël JARRY	M. Patrice JARRY	M. Jean-Pierre LIEVRE	Mme Marie- Christine LUCAS Excusée
Mme Elisa NEVEUX	Mme Anne ROBIN Excusée	M. Philippe TEXIER	